

# AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE

## RD559 – Aménagement entre le carrefour de Font Sainte et le Var Commune de La Ciotat

Par délibération en date du 31 mars 2023, le Département des Bouches du Rhône a autorisé les modalités de la concertation publique relative à l'aménagement de la RD559 entre le carrefour de Font Sainte et le Var, sur la commune de La Ciotat.

La concertation, prévue à l'article L.103-2 et R.103-1 du code de l'Urbanisme, se déroulera sur la commune de La Ciotat aux dates suivantes :

**du lundi 24 avril au vendredi 26 mai 2023**

Cette phase de concertation publique porte sur la présentation des études préliminaires.

### MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Elle a pour but de présenter l'opération au travers de son contexte, de ses objectifs et de ses enjeux. Des panneaux de présentation seront proposés au public en mairie et sur le site internet du Département.

#### Site d'exposition

Le public pourra découvrir l'exposition dans les locaux de la mairie de La Ciotat, sans rendez-vous, à l'adresse suivante :

#### **Hôtel de Ville**

Salle du Conseil

Rond-point des Messageries

13600 LA CIOTAT

*Du lundi au vendredi, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00*



**Fermé le 25/04/2023 après-midi, le 02/05/2023 toute la journée, le 04/05/2023 matin, le 11/05/2023 matin, le 22/05/2023 après-midi, et le 26/05/2023 après-midi**

#### Permanences

Les techniciens du Département représentant le maître d'ouvrage assureront 5 permanences dans les locaux municipaux pour répondre aux questions du public :

- Lundi 24 avril 2023, le matin de 10h00 à 12h00
- Jeudi 4 mai 2023, l'après-midi de 14h00 à 16h00
- Mardi 9 mai 2023, le matin de 10h00 à 12h00
- Mercredi 17 mai 2023, l'après-midi de 14h00 à 16h00
- Vendredi 26 mai, le matin de 10h00 à 12h00

#### Site Internet

Les panneaux seront également consultables sur le site Internet du département : [www.departement13.fr](http://www.departement13.fr)  
Rubrique « Nos actions », puis « Routes », puis « Les chantiers »

Ou en scannant le QR code ci-contre



### MODALITÉS DE CONTRIBUTION DU PUBLIC

Pendant toute la durée de la concertation publique, les observations sur les éléments soumis à la concertation pourront être consignées sur différents supports prévus à cet effet.

#### Sur registre papier

Disponible à proximité des expositions en mairie.

#### Par courriel

[routes@departement13.fr](mailto:routes@departement13.fr)

#### Sur le registre numérique

Accessible via le site Internet du Département

#### Par voie postale

Département des Bouches du Rhône  
Direction des Routes et des Ports  
52, avenue de Saint Just  
13256 MARSEILLE CEDEX 20

Toutes les contributions transmises seront prises en compte dans le bilan de la concertation.